



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 18 novembre 2019

N°215/11/2019 : TRANSFERT DE LA DOTATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU GRAND MONTAUBAN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 18 novembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 novembre 2019.

Présents : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Philippe FRANCOIS, Jean Martial DEJEAN, Monique VALAT, Jacqueline LAFON, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, N'Guessan, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

Représentés : 7

Mesdames, Messieurs Maxime BERAUDO à Marie-Claude BERLY, Clarisse HEULLAND à Pierre Antoine LEVI, Jean Luc BUDOIA à Christian PEREZ, Quentin SUCAU à Laura NICOLAS, José GONZALEZ à Arnaud GUITARD, Valérie RABAULT à Arnaud HILION, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES

Absents : 2

Mesdames, Messieurs Jean GARROCQ, Carole DUNET-SCHUMANN

**Monsieur Pierre Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Le Département de Tarn-et-Garonne a fixé au profit de l'ensemble des communes et intercommunalités du département, pour la période 2016-2020, un montant plafond d'aides départementales susceptibles de leur être allouées pour certains de leurs projets d'investissement. Ainsi pour la Ville de Montauban, ce montant plafond s'élève à 3 121 125 € dont 2 860 990 € qui ont d'ores et déjà été attribués.

Dans le cadre des dispositions d'intervention du Département, il est prévu que « lorsque l'intercommunalité est maître d'ouvrage d'un projet structurant pour le territoire, les communes membres pourront décider, à l'unanimité, de participer au financement de l'opération par attribution d'une part de la dotation communale affectée par le Conseil Départemental ».

La Ville de Montauban souhaite s'appuyer sur cette disposition pour attribuer à la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban une part de sa dotation restante.

En effet, le Grand Montauban porte un projet d'aménagement global sur le parvis du Musée Ingres Bourdelle, square Picquart et place Bourdelle. Un premier dossier de demande de subvention a été transmis par le Grand Montauban au Conseil Départemental pour l'aménagement du parvis du musée Ingres Bourdelle. Les subventions qu'il a sollicitées sur ce premier dossier pourraient faire l'objet d'un complément grâce aux dotations reversées par les communes du Grand Montauban. Ces dotations pourraient également bénéficier au projet d'aménagement du square Picquart et place Bourdelle.

Au regard des dossiers en cours d'instruction auprès du Département, il resterait une dotation disponible de 83 112 €. Il est donc proposé de reverser au profit du Grand Montauban la somme de 50 000 € pour la réalisation d'un de ses projets structurants.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser le reversement de la dotation départementale d'un montant de 50 000 € au profit du Grand Montauban pour la réalisation du projet d'aménagement global du parvis du Musée Ingres Bourdelle, square Picquart et place Bourdelle.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

22 NOV. 2019

De sa publication et/ou affichage le :

22 NOV. 2019

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 18 novembre 2019

Le Maire,

Brigitte BAREGES

